

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 22 janvier 2010 approuvant des modifications apportées au titre et aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique

NOR : IOCD0922009A

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 22 janvier 2010, sont approuvées les modifications apportées au titre et aux statuts (1) de l'association reconnue d'utilité publique dite « Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes » (UNASEA), dont le siège est à Paris et qui s'intitulera désormais « Convention nationale des associations de protection de l'enfant » (CNAPE).

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.